** **

**Notice explicative pour compléter le formulaire de dépôt en ligne - « démarches simplifiées » des candidatures ASTP 2025-2027**

*ARS PACA, Département RH en santé, février 2025*

La présente notice donne des informations pratiques afin de guider les établissements dans l’utilisation du formulaire de dépôt de demande de subvention.

**I. De quoi s’agit-il ?**

Demarches-simplifiees est un outil simple pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés.

« Démarches simplifiées » est une application en ligne qui permet le dépôt dématérialisé de dossiers.

Le formulaire reproduit les informations habituellement présentes sur le dossier de candidatures des appels précédents.

Toute demande de poste ASTP doit obligatoirement être faite sur le formulaire en ligne. Les autres ne seront pas prises en compte (envoi par courriel…).

Seules les candidatures déposées dans les délais impartis seront instruites (respect de la date limite). Le délai de l’appel à candidatures ASTP 2025 se trouvent sur le site internet de l’ARS PACA et dans le cahier des charges à savoir le 25 avril 2025.

**II. Accès au site de « démarches simplifiées » : comment se connecter ?**

 Seul l’établissement recruteur se connecte à l’aide du numéro SIRET (chaque établissement dispose de ce numéro).

Il existe 3 cas de connexion pour accéder à la procédure sur demarches-simplifiees.fr :

1. Vous possédez déjà un compte demarches-simplifiees.fr : cliquez sur « J'ai déjà un compte » puis rentrez l'email et le mot de passe de connexion.

2. Vous vous connectez pour la première fois sur demarches-simplifiees.fr et ne possédez pas de compte : cliquez sur le bouton « Créer un compte », rentrez un email, choisissez un mot de passe et cliquez sur « se connecter ».

3. Vous possédez un compte France Connect : cliquez sur le bouton « France Connect », choisissez un compte de connexion en cliquant sur un des boutons (La Poste, Amelie, etc), renseignez les champs d’identification liés au compte sélectionné. La redirection vers demarches-simplifiees.fr s’effectuera automatiquement.

**III. Comment trouver ma démarche ASTP campagne 2025 ?**

**Trouver le lien de votre démarche**

Pour déposer un dossier sur démarches-simplifiées.fr, il est nécessaire de disposer du lien de la démarche qui vous intéresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-candidatures-assistants-specialistes-2025>

Ce lien vous sera communiqué par le département RH en santé de l’Agence régionale de santé Paca et il se trouvera également dans le cahier des charges.

**IV. Indications générales.**

Les champs avec un astérisque (\*) sont obligatoires. L’établissement recruteur ne pourra pas déposer le dossier si ces champs ne sont pas correctement remplis.

Un seul formulaire est à remplir pour chaque CANDIDAT présenté par la structure. Dans le cas où vous déposeriez de plusieurs candidats pour votre établissement, cette démarche est à reprendre depuis le début pour chaque projet.

***Pour commencer un nouveau dossier sur une démarche que vous avez déjà réalisée***,

connectez-vous sur votre espace demarches-simplifiees.fr. Cliquez ensuite sur le bouton « Actions » du dossier correspondant à la démarche que vous souhaitez faire. Sélectionnez enfin le bouton « commencer un autre dossier ».

**NB** : pour une meilleure lisibilité je vous invite à associer le numéro de dossier avec le candidat.

***Je veux enregistrer mon formulaire pour le reprendre plus tard***

Si vous voulez terminer de remplir le formulaire plus tard, **il suffit de fermer la page du formulaire**. Quand vous irez à nouveau sur demarches-simplifiees.fr, vous pourrez reprendre votre démarche là où vous l'avez laissée. Votre dossier sera en mode brouillon.

***Si vous avez déjà commencé à remplir une démarche, vous pouvez retrouver votre dossier déjà rempli. Pour cela :***

1. [Connectez-vous à demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers)

*Utilisez votre identifiant et votre mot de passe, ou bien France Connect.*

1. Dans la [liste de vos dossiers](https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers), **cliquez sur le dossier en brouillon** que vous souhaitez reprendre.

Une fois que vous avez rempli le formulaire, cliquez sur "Déposer le dossier" pour l'envoyer à l'administration.

***Inviter une ou plusieurs personnes à compléter le dossier.***

Lorsque vous débutez la création d’un dossier vous pouvez inviter une ou plusieurs personnes à compléter le dossier (l’établissement partenaire, le candidat….). Pour cela vous cliquez en haut à droite du formulaire et vous indiquez le mail de l’interlocuteur qui doit compléter.

***Les pièces jointes***

🡪 Déposer un document en pièce-jointe : le dépôt du dossier nécessite l’ajout de pièces-jointes afin de fournir des documents complémentaires, des justificatifs. Pour chaque document demandé, l’usager sera guidé directement sur le formulaire.

🡪 La capacité maximale d’ajout de pièce-jointe est de 20 Mo au total par enregistrement. Si l'ensemble des pièces-jointe dépasse 20 Mo au moment de cliquer sur le bouton « enregistrer », ajouter les pièces jointes une par une et cliquer sur enregistrer à chaque ajout de pièce.

Une fois le dossier complété, cliquez sur le bouton "Déposer le dossier" pour l'envoyer à l'administration.

 Vous recevrez un message vous indiquant que votre dossier est en cours d'instruction et qu’il est désormais non modifiable.

**V. Si je ne parviens pas à finaliser mon dépôt en ligne ?**

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez :

 🡪utiliser le service de messagerie disponible directement sur « démarches simplifiées »

 🡪solliciter vos interlocuteurs habituels à l’ARS, qui pourront vous conseiller, ou vous orienter : ars-paca-dprs-astp@ars.sante.fr